

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le **8 SEPTEMBRE 2025**, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 535-2025 OMNIBUS MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 514-2025 – RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN D'AJOUTER ET DE MODIFIER CERTAINES DÉFINITIONS, D'INTRODUIRE DES EXCEPTIONS AUX DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS PROHIBÉES ET AU STATIONNEMENT DES ROULOTTES, DE MODIFIER LES NORMES APPLICABLES AUX LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS AINSI QUE DE REMPLACER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce 21^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq.

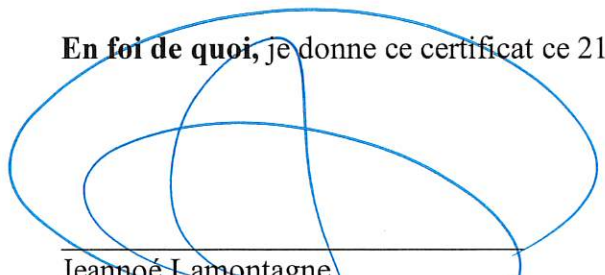


Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 16 h, ce 21^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier